



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

1/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MESUROL 50
Code du produit (UVP) 04272102

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

T Toxique, R23/25
R43
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

T Toxique, R23/25
R43
N Dangereux pour l'environnement, R50/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Méthiocarbe

Symbole(s)



T Toxique

**MESUROL 50**Version 4 / F
102000006947

2/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R23/25
R43
R50/53Toxique par inhalation et par ingestion.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Phrase(s) S

S24
S35

Éviter le contact avec la peau.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S37
S45

Porter des gants appropriés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S57

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**Poudre mouillable (WP)
Méthiocarbe 50%**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Méthiocarbe	2032-65-7 217-991-2	T; R25 N; R50/53	Acute Tox. 2, H300 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	50,00
Arylsulfonate d'alkyle	91078-64-7 293-346-9	Xn; R20/22 Xi; R36/38 R52/53	Acute Tox. 4, H302, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 5,00

**MESUROL 50**Version 4 / F
102000006947

3/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

Ether d'alkylarylpolyglycol	104376-75-2	R52/53	Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 25,00
Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4	Non classé	Non classé	> 1,00
Carbonate de calcium	1317-65-3 215-279-6	Non classé	Non classé	> 1,00
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	Non classé	Non classé	> 1,00

Autres informations

Méthiocarbe	2032-65-7	Facteur M: 100 (acute)
-------------	-----------	------------------------

Substances qui ne sont pas classées au sens de la directive 67/548/CEE et à ses amendements :

Silice amorphe (7631-86-9): Substance ayant une limite Européenne d'exposition professionnelle (OEL).

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec les yeux, une vision temporairement brouillée peut survenir dû à une constriction pupillaire (miosis), Bradycardie, Hypotension, Salivation, Hypersécrétion bronchique, Vomissements, Diarrhée, Sueurs, Fasciculation musculaire, Spasme, Difficultés



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

4/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

respiratoires, Paralysies respiratoires, Somnolence, Coma, Insuffisance respiratoire, Hypothermie, Convulsions, Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques

Ce produit est un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

Traitement

Surveiller les paramètres respiratoires, cardiovasculaires et le système nerveux central.

Surveiller la numération globulaire.

Surveiller les paramètres globulaires et la cholinestérase plasmatique.

Observation d' électrocardiogramme.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

L'antidote suivant est généralement préconisé : atropine.

Administrer l'antidote uniquement en présence de symptômes clairs d'empoisonnement ou si l'activité de la cholinestérase est inhibée à plus de 30 % par rapport à la normale.

En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.

Contre-indications : oximes (pralidoxime, obidoxime).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Oxyde de carbone (CO)

Isocyanate de méthyle

Oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

5/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Film de polyéthylène avec suremballage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**MESUROL 50**Version 4 / F
102000006947

6/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Méthiocarbe	2032-65-7	0,42 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Carbonate de calcium	1317-65-3	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Kaolin	1332-58-7	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5) et un écran facial à la norme EN166 (domaine d'utilisation 3).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 4. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures de protection	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

7/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	poudre
Couleur	bleu clair
Odeur	faible, caractéristique
pH	8,0 - 10,0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée) produit dispersé dans l'eau
Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
Hydrosolubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC5 Combustion avec flammes

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 50 - < 200 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

8/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) env. 0,8 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme de fines poussières respirables. Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation	Sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Evaluation de la toxicité à dose répétée	Méthiocarbe : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
Evaluation de la mutagénèse	Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
Evaluation de la cancérogénicité	Méthiocarbe : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction	Méthiocarbe : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans les études menées sur des générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Méthiocarbe : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.
Evaluation de la toxicité pour le développement	Méthiocarbe : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Méthiocarbe sont liés à la toxicité maternelle.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 10,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) 0,0077 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

9/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

Toxicité des plantes aquatiques CI50 (Desmodosmus subspicatus) 2,2 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire
Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	2757
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (MERCAPTODIMETHUR MELANGE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	60
Code tunnel	E



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

10/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	2757
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (MERCAPTODIMETHUR MIXTURE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	2757
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (MERCAPTODIMETHUR MIXTURE)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1131 : Emploi et stockage de substances toxiques

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates anticholinestérasiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



MESUROL 50

Version 4 / F
102000006947

11/11

Date de révision: 14.11.2012
Date d'impression: 14.11.2012

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.